

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURIÉ.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9 Nova Scot Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

			_			
Title - Sujet						
Cuisinier de camp de l'Arctiqu	e					
Solicitation No N° de l'invitat	Date					
W7707-155819/A	2015-0	04	-16			
Client Reference No N° de ré W7707-15-5819	férence du client	•				
GETS Reference No N° de ré PW-\$HAL-208-9497	férence de SEAG					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VI	ИE		
HAL-4-73244 (208)						
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM				Atlantic Daylight		
on - le 2015-05-01				Saving Time ADT		
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur		
LeBlanc, JoAnne			ha	1208		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	lo.	- N° de FAX		
(902) 496-5010 ()		(902)	49	6-5016		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:					
Destination - des biens, service						
DEPARTMENT OF NATION	AL DEFENCE					
9 GROVE ST DARTMOUTH						
Nova Scotia						
B3A3C5						
Canada						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)
Signature	Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-15-5819

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

HAL-4-73244

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TITRE : Contrat relatif aux services de cuisinier dans un camp établi dans l'Arctique dans le cadre du Projet de démonstration de technologie de surveillance du Nord

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Énoncé de besoin
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2.4 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.5 Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Énoncé de besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Divulgation Proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 6.7 Paiement
- 6.8 Instructions relatives à la facturation
- 6.9 Attestations
- 6.10 Lois applicables
- 6.11 Ordre de priorité des documents
- 6.12 Contrat de défense
- 6.13 Clauses du Guide des CCUA

Liste d'Annexes :

Annexe A – Énoncés des besoin

Annexe B – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe C - Critères d'évaluation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent;
- b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
- le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web de la <u>Direction de la sécurité industrielle</u> <u>canadienne (DSIC), Programme de sécurité industrielle</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html).

Preuve que ces exigences relatives à la sécurité sont rencontrées doivent être soumis avec la soumission du fournisseur.

1.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les besoin conformément à l'énoncé des travaux, trouvés à <u>l'annexe «A»</u>.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des- clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier W7707-15-5819 HAI -4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les paragraphes 04 et 05 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, sont supprimées en entier et remplacées par ce qui suit:

- 4. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Ces soumissionnaires doivent diligemment informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'achat ainsi que pendant la période du
- 5. Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne ou toutes les personnes mentionnées ci-dessus, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement et les renseignements connexes dans le délai prévu, ou à défaut de coopérer dans le cadre du processus de vérification, la soumission sera déclarée non recevable.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Ancien fonctionnaire (doit être completé par le fournisseur) 2.3

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire:
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicable

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en <u>Nunavut</u>, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)
Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères Obligatoires

Les critères obligatoires sont inclus dans l'annexe "C", ci-inclus.

4.1.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A210T - Financement maximal

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 60 000,00\$ (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunnement le Canada à payer cette somme.

2. Méthode de sélection - cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

- 1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :
 - (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (c) obtenir au moins 60 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 90 points.
- 2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grant nombre de points sera recommandée pour l'attribution d'un contrat, pourvu que le prix total n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003 et 2004, les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, s'il y a lieu. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et fournir les renseignements connexes, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance. Consulter les articles 4.21, 5.16 et 8.70.2 du Guide des approvisionnements pour plus de renseignements.

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement</u> social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.1.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.1.3.1 Attestation du contenu canadien (doit être completé par le fournisseur)

Cet achat est limité aux services canadiens.	
Le soumissionnaire atteste que :	
() le service offert est un service canadien te	el qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T
Signature	Date

5.1.3.1.1. Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11.27) Définition du contenu canadien.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des éta-blissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- **4.** L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions?:
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à **l'Annexe B**;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

6.2 Énoncé des Travaux

L'entrepreneur doit exécuter les besoin conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

All clauses and conditions identified in the Contract by number, date and title are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual (https://buyandsell.gc.ca/policy-andguidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) issued by Public Works and Government Services Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010C (2014-09-25), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

Étapes importantes des essais sur le terrain 2015

Attribution du contrat Transmission de la commande de denrées à RDDC Vol affrété (d'Ottawa à Resolute)

Chef cuisinier au camp Essais sur le terrain

Transmission de la commande de ravitaillement

mai 2015 1er juin 2015 19 juillet 2015

23 juillet - 15 septembre 2015 20 juillet - 15 septembre 2015 7 août 2015

6.5 Responsables

6.5.1 Authorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est : JoAnne LeBlanc Agente d'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements 1713 Bedford Row, BP 2247 Halifax, N.-É. B3J 1T3

Téléphone: 902-496-5010

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Télécopieur: 902-496-5016

Courriel: joanne.leblanc3@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est: sera completé dès l'attribution du contrat

The Technical Authority is the representative of the department or agency for whom the Work is being carried out under the Contract and is responsible for all matters concerning the technical content of the Work under the Contract. Technical matters may be discussed with the Technical Authority; however, the Technical Authority has no authority to authorize changes to the scope of the Work. Changes to the scope of the Work can only be made through a contract amendment issued by the Contracting Authority.

6.5.3 Representant de l'entrepreneur (a etre complete par le fournisseur)
Nom :
Telephone :
Courriel : No. d'approvisionnement de l'entreprise :
6.6 Divulgation Proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
6.7. Paiement
6.7.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s), comme précisé dans l'annexe A, Énoncé des besoin.
Le fournisseur est demandé d'offrir deux taux distincts, pendant la durée du contrat, définis comme suite
 Taux de travail fixes pour journées "standards" (fournir services contractuels)\$ / jour Taux de travail fixes pour journées "Stand-by" (par ex. attendant la météo ou la logistique, à Resolute)\$ / jour
Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 60 000,00\$ (taxes applicables en sus).
6.7.2 Limite des dépenses
La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

W7707-15-5819

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
- c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
- 3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.7.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CCUA H1008C (2008-05-12), Paiement mensuel s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9. **Attestations**

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3060C (2008-05-12) - Attestation du contenu canadien

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.10 Lois applicable

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en _____ (sera précisé à l'attribution du contrat) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2014-09-25) Conditions générales services (complexité moyenne);
- c) l'Annexe A, Énoncé des besoin;
- d) l'Annexe B, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (inscrire la date de la soumission).

6.12 Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.13 Clauses du Guide des CCUA

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

W7707-15-5819

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe A Énoncé des besoin

<u>Titre</u>: Contrat relatif aux services de cuisinier dans un camp établi dans l'Arctique dans le cadre du Projet de démonstration de technologie de surveillance du Nord

Exigence

Dans le cadre du Projet de démonstration de technologie (PDT) de surveillance du Nord, RDDC Atlantique effectuera des essais dans un camp situé à Gascoyne Inlet, à l'extrémité sud-ouest de l'île Devon, en <u>Nunavut</u>.

Le présent contrat a comme exigence la prestation de services de cuisinier pour le camp situé dans l'Arctique pendant les essais sur le terrain. RDDC a besoin d'au moins un chef cuisinier possédant de l'expérience de la préparation de repas nutritifs dans un camp, de la gestion de la cuisine d'un camp, de la composition de menus et de l'élaboration de listes de denrées à commander.

Les services sont requis pour la saison d'essais sur le terrain 2015.

RDDC est chargé de passer les commandes de nourriture et d'en assurer le transport jusqu'au camp.

Les exigences détaillées se trouvent dans l'énoncé de travail de l'appendice A.

Exigences de Sécurité

Ce besoin contient des exigences relatives à la sécurité. Veuillez vous référer à la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, à l'annexe B ci-joint.

Non divulgation

Tous les travaux exécutés par l'entrepreneur dans le cadre du présent contrat demeurent la propriété de l'État. Les rapports, documents et prolongations afférentes appartiendront à l'État, et l'entrepreneur ne pourra divulguer ou diffuser de tels rapports ou documents à une autre personne, ni les reproduire, sans l'autorisation écrite préalable de l'État.

Calendrier

Étapes importantes des essais sur le terrain 2015

Attribution du contrat Transmission de la commande de denrées à RDDC Vol affrété (d'Ottawa à Resolute)

Cuisinier au camp Essais sur le terrain

Transmission de la commande de ravitaillement

mai 2015 1er juin 2015 20 juillet 2015

23 juillet – 15 septembre 2015 20 juillet – 15 septembre 2015

7 août 2015

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Fin hâtive des essais sur le terrain et du contrat relatif aux services de cuisinier

Les essais sur le terrain de RDDC 2015 dépendent des conditions météorologiques et de l'état de la glace marine quant à la possibilité de travailler dans le voisinage du camp. Le personnel de RDDC chargé des essais évaluera la situation le 30 juillet, puis le 6 août afin de déterminer les répercussions sur le programme. Si le programme est abrégé, il prendra fin à la fermeture du camp, le 16 août, auquel cas le contrat sera payé à 75 p. cent de sa valeur.

Produits livrables

Outre le retour de tous les articles inutilisés (matériel, logiciels, livres, etc.) achetés par l'entrepreneur pour répondre au besoin et réclamés aux termes du contrat, les produits livrables seront les suivants :

- une liste des denrées à commander;
- des commandes de ravitaillement, au besoin;
- un inventaire des denrées au milieu et à la fin des essais;
- un rapport de fin de séjour sur l'état du matériel et des installations de cuisine et d'entreposage des aliments (rapport sur l'état de la cuisine) et une liste des lacunes ou des changements requis.

Remarque : Les commandes de nourriture seront passées par RDDC.

Rapports

Rapport sur l'état de la cuisine : Le chef cuisinier doit présenter un rapport sur l'état et la facilité d'utilisation des outils, des appareils et des installations de cuisine au gestionnaire du camp dans les 30 jours suivant la fin des essais sur le terrain. Le rapport portera sur les questions relatives à la santé, les lacunes dégagées, les travaux d'entretien requis ou recommandés et les améliorations suggérées. Les outils de cuisine comprennent les ustensiles de cuisson, les petits électroménagers et les articles de table. Les appareils électroménagers incluent les réfrigérateurs, les cuisinières, les congélateurs, les éviers, les étagères de rangement et les tiroirs, les garde-manger ou toute autre installation d'entreposage ou de préparation des aliments.

Les autres rapports à produire sont énumérés dans la partie " Produits livrables ".

Limites financières

Année Fiscale 2015 - 2016 (du 1er avril 2015 au 31 mars 2016) 60 000 \$ (taxes applicables en sus)

Déplacement et subsistance

Aux termes du contrat, l'entrepreneur devra se rendre au camp.

L'entrepreneur doit se charger des préparatifs de voyage pour se rendre à Resolute, au Nunavut, et en revenir. RDDC Atlantique s'occupera de l'hébergement et des repas à Resolute ainsi que du transport entre Resolute et le camp par le truchement de l'Étude du plateau continental polaire. En outre, RDDC Atlantique logera l'entrepreneur au camp.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

RDDC Atlantique affrètera un vol d'Ottawa, en Ontario, à Resolute vers le début de chaque saison d'essais sur le terrain. S'il reste des places, l'entrepreneur pourra monter à bord de l'appareil pour se rendre à Resolute.

Pour la saison d'essais sur le terrain 2015, le vol affrété partira d'Ottawa autour du 20 juillet, 2015. Il restera de la place pour le chef cuisinier dans l'appareil.

Personnel de l'entrepreneur

Tous les membres du personnel employés par l'entrepreneur doivent figurer dans le contrat. Tous les changements proposés au personnel de l'entrepreneur doivent être communiqués à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui, à son tour, demandera l'approbation de RDDC Atlantique.

Équipement fourni par le gouvernement (EFG)

RDDC fournira les installations du camp. RDDC offrira à l'entrepreneur un logement, une cuisine ainsi que de l'équipement de cuisine, dont des électroménagers, des batteries de cuisine, des ustensiles et des articles consomptibles.

L'entrepreneur est tenu de fournir tout l'équipement personnel et l'habillement que requiert un séjour dans un camp établi dans l'Arctique, notamment des vêtements de dessus chauds ou imperméables, des chaussures, des sacs de couchage, des articles de toilette et tout autre article à usage personnel.

Soutien, installations et responsabilités de RDDC Atlantique

RDDC Atlantique est responsable du camp, notamment de sa gestion, de sa sécurité et de son infrastructure. Au camp, RDDC Atlantique logera l'entrepreneur et mettra une cuisine à sa disposition. En général, le logement consiste en un dortoir (un dortoir pour hommes et un dortoir pour femmes) doté de lits pliants et de matelas et des installations sanitaires communes comportant des douches et des toilettes privées. La cuisine sera munie des électroménagers, des batteries de cuisine, des ustensiles et des articles consomptibles nécessaires.

RDDC Atlantique est responsable du combustible nécessaire au fonctionnement de la cuisine.

RDDC Atlantique doit passer les commandes de nourriture et les transporter jusqu'au camp.

RDDC Atlantique doit organiser des vols entre Resolute et le camp pour l'entrepreneur. Un aéronef de faible tonnage sera utilisé.

RDDC Atlantique doit assurer l'hébergement de l'entrepreneur à Resolute.

RDDC Atlantique **N'est PAS** tenu d'organiser le transport aérien de l'entrepreneur jusqu'à Resolute. Comme l'indique la partie "Déplacement et subsistance ", l'entrepreneur pourrait avoir la possibilité de monter à bord du vol affrété par RDDC au début de la saison des essais sur le terrain (les détails seront réglés par l'entrepreneur et RDDC pendant la phase de planification de la saison d'essais sur le terrain).

Procédures de contrôle

L'inspection doit être effectuée sous la direction et à la satisfaction du directeur général de RDDC Atlantique.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les travaux doivent être considérés comme étant terminés dès la réception et l'approbation de tous les livrables.

Documentation disponible

Au début des essais sur le terrain ou avant, l'entrepreneur recevra une copie du plan de sécurité, une carte d'orientation et des lignes directrices ou une formation sur la sécurité au camp.

Appendice A : Énoncé du travail

Portée

Dans le cadre du Projet de démonstration de technologie (PDT) de surveillance du Nord, RDDC Atlantique effectuera un certain nombre d'essais dans un camp situé Gascoyne Inlet, à l'extrémité sudouest de l'île Devon, au Nunavut.

Contexte

RDDC Atlantique effectue des essais sur le terrain dans l'Arctique dans le cadre du Projet de recherche sur la surveillance du Nord. Ce projet vise à identifier et à caractériser des combinaisons de capteurs et de systèmes pour décrire la situation maritime générale de l'Arctique canadien de façon économique. Ce contrat permettra de fournir des services de cuisinier dans le camp où séjournera l'équipe scientifique lors des essais sur les capteurs et les systèmes susmentionnés.

Besoin

RDDC nécessite des services de cuisinier pour le camp où seront menés des essais sur le terrain. RDDC a besoin d'au moins un chef cuisinier possédant de l'expérience de la préparation de repas nutritifs dans un camp, de la gestion de la cuisine d'un camp, de la composition de menus et de l'élaboration de listes de denrées à commander. Les services sont requis pour la saison d'essais sur le terrain 2015.

Camp

- Le nombre d'employés sur place va de 9 à 20. L'entrepreneur recevra régulièrement de l'information et des estimations quant au nombre de personnes qui séjourneront au camp pour qu'il puisse gérer les repas et l'approvisionnement alimentaire.
- Une journée de travail normale compte 12 heures. Trois repas seront préparés par jour (déjeuner, dîner et souper). Des collations seront offertes à longueur de journée. Les personnes travaillant à l'extérieur du camp toute la journée pourraient avoir besoin de lunchs.
- Les dates des essais sur le terrain sont approximatives et pourraient varier selon le temps et les vols offerts.

Responsabilités du Cuisinier

- Déterminer le menu pour chaque essai sur le terrain.
- Dresser des listes de denrées à commander pour chaque essai sur le terrain (liste initiale et commandes de ravitaillement).
- Préparer trois repas nutritifs et savoureux par jour (déjeuner, dîner et souper) pour un groupe de 6 à 40 personnes.
- Préparer des lunchs, au besoin, pour les employés travaillant à l'extérieur du site toute la journée.
- Adopter des pratiques sûres de manipulation et d'entreposage des aliments.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-15-5819

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Gérer l'approvisionnement alimentaire et communiquer les besoins au gestionnaire du camp de RDDC.
- Assurer la propreté de la cuisine et des installations d'entreposage des aliments, y compris les appareils électroménagers et la vaisselle, notamment en gérant les déchets de cuisine (l'élimination des ordures sera coordonnée par le gestionnaire du camp de RDDC).
- Établir un inventaire définitif du matériel de cuisine et des denrées à la fin de la saison.
- Nettoyer et emballer le matériel de cuisine, au besoin, à la fin de la saison.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-15-5819 HAL-4-73244

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "B"

Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

(ci jointe)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 208

File No

File No. - N° du dossier HAL-4-73244 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "C" CRITÈRES D'ÉVALUATION

Méthode de sélection

W7707-15-5819

La méthode de sélection sera basée sur la cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget.

Critères Obligatoires

Les soumissionnaires doivent présenter un curriculum vitae dans lequel il est clairement indiqué qu'ils satisfont aux critères obligatoires et ils doivent fournir des références pour leurs trois (3) emplois les plus récents, au minimum. Ils doivent de plus :

- avoir un minimum de deux (2) ans d'expérience comme chef cuisiner dans un camp en région éloignée;
- avoir une connaissance des pratiques sûres de manipulation des aliments, de préférence accompagnée d'une formation reconnue sur la manipulation et la salubrité des aliments (p. ex., certificat provincial de manipulation des aliments ou l'équivalent);
- posséder un certificat de secourisme général à jour (doit fournir preuve de réussite);
- Être médicalement apte à assurer des pratiques sûres de manipulation des alimnents et à travailler dans un camp en région éloignée, avec comme preuve à l'appui un certificat (ou une lettre) signé par un médecin en date du 1er janvier 2015 ou après.

Critères cotés

Il est fortement conseillé aux soumissionnaires de traiter ces CRITÈRES COTÉS de manière suffisament approfondie dans leur cirriculum vitae. Le pointage total maximal est de 90 points. Une note minimale de 60 points pour les critères techniques doit être obtenue.

Exigence	Critère coté								
	Α	В	С						
	Groupe nombreux	Groupe moyen	Avec supervision						
Préparation de repas	Préparer de	Préparer de multiples	Préparer de multiples						
pour des groupes	multiples repas par	repas par jour pour	repas par jour pour						
nombreux dans un	jour pour un groupe	un groupe de 10 à	un groupe de 9						
camp.	de 20 personnes	19 personnes,	personnes, pendant						
Il est possible d'obtenir des points pour chaque critère (par ex un emploi pour la colonne A, un emploi pour la colonne B, etc. Seuls les trois emplois	ou plus, pendant une période de 30 jours, ou plus, sans aucune supervision.	pendant une période de 30 jours, ou plus, sans aucune supervision.	une période de 30 jours, ou plus, sous la supervision d'un chef cuisinier.						
pertinents les plus récents seront cotés.	Dix (10) points par emploi.	Sept (7) points par emploi.	Cinq (5) points par emploi.						
Élaboration et	Planifier des menus	Planifier des menus	Aider à la						
planification des	non cycliques à	cycliques	planification de						
menus.	raison de trois	hebdomadaires à	menus, pendant						
Des points seront accordés pour chaque emploi indiqué dans le curriculum vitae du cuisinier, pour les trois emplois pertinents les plus récents, au maximum.	repas par jour, pendant une période de quatre semaines.	raison de trois repas par jour, avec de légères variantes, pendant une période de quatre semaines.	plusieurs semaines.						
Seuls les trois emplois les plus récents seront cotés.	Dix (10) points par emploi.	Sept (7) points par emploi.	Trois (3) points par emploi.						

W7707-15-5819

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal208

File No. - N° du dossier HAL-4-73244

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Préparation des listes de denrées à commander. La durée correspond au nombre de semaines sans réapprovisionnement. Des points seront accordés pour chaque emploi indiqué dans le curriculum vitae du cuisinier, pour les trois emplois pertinents les plus récents au maximum	Préparer une liste des denrées nécessaires pour nourrir un groupe de 20 personnes ou plus, pendant quatre semaines ou plus, dans un camp isolé.	Préparer une liste des denrées nécessaires pour nourrir un groupe de 10 à 19 personnes pendant quatre semaines, dans un camp isolé.	Préparer une liste des denrées nécessaires pour nourrir un groupe de 9 personnes ou moins pendant deux semaines, dans un camp isolé.	
	Dix (10) points par emploi.	Sept (7) points par emploi.	Cinq (5) points par emploi.	

Le pointage total maximal est de 90 points.

Méthode de sélection

Cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

- 1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :
 - (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - (c) obtenir au moins 60 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 90 points.
- 2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grant nombre de points sera recommandée pour l'attribution d'un contrat, pourvu que le prix total n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.





Government of Canada Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

W7707 - 15 - 5819

Socurity Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

Originating Government Department or Organ Ministère ou organisme gouvernemental d'ori		2 Branch or Directorate / Direction ge	
	gine DND	DRDC Atlantic	
al Subcontract Number / Numéro du contrat d	Dijp	Idress of Subcontractor / Nom et adresse de	u sous-traitant
Brief Description of Work / Brève description	du traveil		
Provide held camp cooking services at the DROC C		no contract is for 2013 with options for up to four a	ddibanat option cooking
service options in 2014 and 2015			
Will the supplier require access to Controlle Le lournisseur aura-t-ll accès à des marche			No Non Ot
b) Will the supplier require access to unclassif Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès a des données sur le contrôle des données techniques?	fied military (echnical data subject to the pro is (echniques militaires non classifiées qui s		Non O
indicate the type of access required / Indique	경기 (1000년) 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1		
A) Will the supplier and (is employées require Le fournisseur ainsi que les employés auro	access to PROTECTED and/or CLASSIFIE nt-ils accès à des renseignements ou à des	D information or assets? triens PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No No Ot
à des renseignements ou à des biens PRO	aners, maintenance personnel) require acc lion or assets is parmitted oyeurs, personnel d'entretien) auront-ils acc TÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autons	és a des zones d'accés restremtes? L'accès	! Non 🖭 Oi
	vraison commerciale sans entreposage de		Non Ye
a) Indicate the type of information that the sup	plier will be required to access / Indiquer le	lype d'information auquel le fournisseur dev	ra avoir accès
Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étrang	01
b) Release restrictions / Restrictions relatives			
do release restrictions Aurune restriction relativé a la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative a la diffusion	
tot releasable A ne pas diffuser			
Restricted to: / Limité à	Restricted to: / Limite à	Restricted to: / Limite à	
Specify country(ies) 7 Préciser la(s) pays	Specify country(les) / Preciser lé(s) p	pays Specily country(ies) / Pré	ciser le(s) pays
c) Level of information / Niveau d'information			
ROTECTEDA	NATO UNCLASSIFIED [PROTECTED A	
ROTEGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ .	PROTÉGÉ A	
ROTECTEDB	NATO RESTRICTED	PROTECTED B	
ROTEGE B	NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTÈGE B	
ROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C .	
ROTÈGE C	NATO CONFIDENTIEL L	PROTÉGÉ C	
ONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL	
ONFIDENTIEL	NATO SECRET	CONFIDENTIEL	
ECRE1	COSMIC TOP SECRET	SECRET	
ECRET	COSMIC TRÈS SECRET	SECRET	
OP SECRET		TOP SECRET	
RES SECRET		TRÉS SECRET	
			1
OP SECRET (SIGINT)	1	TOP SECRET (SIGIN'T)	1 1

IBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurite

Canadä



Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du confrat

PART A (continued) I PARTIE A (suite) R Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le tournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTEGÉS et/ou CLASSIFIES? If Yus, indicate the level of sensitivity Dans l'affirmative, indique le niveau de sensitivite. Will the supplier require access to extremely sensitive (NFOSEC Information or assets?	V No Yes No Yes V No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	Non LOu
Short Tille(s) of material / Tilre(s) attrégé(s) du matériel Document Number / Numéro du document	
PART B • PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B • PERSONNEL (FOURNISSEUR) 10-a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÈS SECI	
TOP SECRET - SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TO NATO SECRET SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TO	OP SECRET RÉS SECRET
SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS	
Special comments Commentaires speciaux The contractor will be working at a DHDC Field camp in te Arctic but will not have access to be	aldings confaming
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: St plusteurs niveaux de contrôle de securité sont requis, un guide de classification de la sécurité dell être to the transference personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	No Yes
If Yes, will unscreened personnel he escurled? Dans I affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	No Yes
PARTIC - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
11 a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or μεemises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTEGES et/ou	No Yes Ou
CLASSIFIÉS?	1
11 b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC Information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protégor des renseignements ou des biens COMSEC?	Non Yes
PRODUCTION	
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication eVou réparation eVou modification) de materiel PROTÉGÉ et/ori CLASSIFIÉ?	No Yes
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11 d) Wit the supplier be required to use its 11 systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sem-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des reuseignements ou des données PROTÉGES et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes
 e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? 	No Non Out

TBS/SC1 350-103(2004/12)

uncias

Canadä



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

N 770 7 - [5-50] 9

Security Classification / Classification de securité

For users completely us	eting es ui re egar eting utilis	the de i	form lisser equi: form irs q	n mänually us nt le formulojie s aux installati n online (via tl	e manuell ons du foi ne Interne le formula	lement de innisseur I), the sur aire en lig	oivent utiliser mmary chart ino (par Inter	le tableau réc	apitulatif ly popular ises aux	ci dessou ted by you questions	s poi	II Inc	lique	n, pour chaqu	e calégon	e, les
Calculate Calculate		OTEC			ASSITIED LASSITIE			HAIO		-				COMSEC		-
	A U C CCLOUS MAL		Transparation and the second	SECRE	Toe Securi	NATO Resissored	DATO DATO Constitution Securi	PECAEL	COSMIC Tea Secret	PROTECTED FROM P			Covactana	ACCRET	Top Street	
				Consustation		THES SYCRET	DIFFUSION RESTRENTE	DAIO Correctner		THEY SECHL	A	н	¢	CONSTRUCT		THES.
hdromitra / Assets Pause gamereds / Biom Pastik tim																
1 Mc 19 / Sepport 11 7 Le k /													1000			
en électropio																
a) Is the description of La description of if Yos, classify Dans l'affirmal de sécurité » a b) Will the docume	this ivo, u h	s fo cla aut	m b ssift ot ac	è par la préser y annotating or le présent i bas du form	the LVERS the top a formulair ulairo.	S est-elle nd botto o en indi	de nature PF m in the are; quant le niv	ROTÉGÉE el/o a entitled "Se eau de sécur	ou CLASS	avellleati	on". titulé	òo «	Clas	Silication	✓ No Non	
l, a documentati	on a	sso	ciée	à la présente	LVERS se	era-t-elle l	PROTÉGÉE	et/ou CLASSI							✓ Non	
If Yos, classify attachments (e Dans l'affirmat de sécurité » a jointes).	ivo.	cla	SSIFIC	with Attachr Ingging of re	nents). Iormulair	e on Indi	nuant lo nive	an do cócus	tó dans l	3 6 3 6 6 le	er er		21	-10		

. HBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité unclus

Canadä